



Grand Est



# Convertir son exploitation ovine en bio

## Estimation du prix d'équivalence de l'agneau bio/conventionnel et de l'agneau herbe bio/bergerie bio



Le nombre d'exploitation en conversion bio est en hausse depuis 2015, avec un nombre plus important de grandes structures spécialisées. Cette dynamique est la conséquence d'une volonté de produire autrement et d'une augmentation des aides à la conversion en 2015.

La filière doit maintenant se structurer pour gérer ce volume supplémentaire et proposer des prix rémunérateurs. En

particulier avec un différentiel de prix qui incite les éleveurs à étaler leur production avec une production d'agneaux de bergerie.

### 1. UN CHANGEMENT DE PRATIQUES

La conversion nécessite de repenser son système d'exploitation dans sa globalité, avec la recherche d'une autonomie alimentaire maximale et d'une bonne complémentarité entre cultures et élevage. La maîtrise de l'alimentation est un point clé.

Ces adaptations se traduisent par une approche différente de son système. L'assolement est plus complexe avec des rotations plus longues qui contiennent des légumineuses fourragères. La conduite des surfaces fourragères doit permettre aux animaux d'avoir des bonnes croissances à l'herbe et une récolte de fourrages de qualité pour l'alimentation hivernale. Une partie des récoltes se feront sous forme d'enrubanné. Les pratiques sanitaires intègrent des diagnostics pour éviter les traitements systématiques. Le cahier des charges bio impose des surfaces par animal supérieures aux normes habituelles avec 0,5 m<sup>2</sup> de plus par brebis.

### 2. UNE ETUDE SUR 2 SYSTEMES D'EXPLOITATION :

La conversion a été étudiée sur 2 systèmes d'exploitation modélisés (« cas-types » optimisés) avec une commercialisation de tous les agneaux lourds en bio.

#### 2.1. Exploitation herbagère

Une première exploitation, de type herbagère (HO) et de taille assez importante. Nous proposons 2 systèmes en mode biologique. Le premier (« Bio mixte ») conservant les mêmes caractéristiques que le conventionnel avec une production mixte d'agneaux (65 % d'herbe et 35 % en Bergerie) et le deuxième (« Bio printemps ») uniquement avec une production d'agneaux à l'herbe, plus cohérent avec les facteurs de production et plus économe.

L'exploitation reste autonome en fourrage, avec un chargement identique en conventionnel et en bio. Pour les concentrés, nous n'avons pas recherché l'autonomie total car toutes les prairies permanentes ne sont pas labourables (dans nos simulations, 10 ha sont labourés sur un total de 150 ha de PP) et il y a la possibilité d'acheter localement des céréales ou des protéagineux bio à des voisins (avec une contractualisation pour sécuriser le prix ou un système d'échange de type « paille-fumier »).

Descriptif du système herbager

Herbager Ovin	Conventionnel mixte	1 - Bio mixte	2 - Bio print
Type d'agneaux Herbe/Bergerie	65 %/35 %	65 %/35 %	100 %/0 %
Taille troupe	1 000	1 000	1 000
SAU	170	170	170
SFP/dont PT	150/0	150/10	150/10
Cultures	20	20	20
Chargement	1,1	1,1	1,1
Concentrés kg/EMP	138	136	114
% d'autonomie en concentrés	53 %	42 %	50 %
Productivité Numérique	128 %	128 %	129 %
Nombre agneaux lourds*	1 077	1 025	1 035
Date de vente	Mars/avril et juillet/oct.	Mars/avril, juillet/oct.	2 <sup>ème</sup> semestre
Surface aire paillée	1 200 m <sup>2</sup>	1 590 m <sup>2</sup>	1 460 m <sup>2</sup>

En bio : la surface fourragère comporte 10 ha de luzerne, implantés pour les intérêts agronomiques et la source de protéines pour le troupeau.

Compte-tenu du niveau d'intensification initial faible, la taille de la troupe et le chargement sont maintenus.

Les résultats zootechniques sont maintenus. Le nombre d'agneaux lourds commercialisé est légèrement inférieur car les agneaux biberons sont sortis du circuit bio très tôt.

\* hors agneaux biberons 8 jours

Le cahier des charges bio impose des surfaces en bâtiment supplémentaires par rapport au système conventionnel que nous avons pris en compte, soit un besoin de 20 à 25 % de surface en plus.

2.2. Exploitation de polycultures-élevage

La conversion de la 2<sup>ème</sup> exploitation, de type polycultures élevage, nécessite des changements plus importants. L'implantation de prairies temporaires et de légumineuses, nécessaire à l'atelier cultures, va permettre de réduire le chargement de l'atelier d'élevage tout en conservant la même taille de la troupe. L'autonomie du système est un objectif atteint pour l'ensemble de l'alimentation du troupeau (fourrages et concentrés) et pour la fertilisation des surfaces en cultures.

Descriptif du système polycultures ovins

Polyculteur Ovin	Conventionnel	Bio
Type d'agneaux	40 % Herbe 60 % Bergerie	40 % Herbe 60 % Bergerie
Taille troupe	550	550
SAU	150	150
SFP dont PT	69 ha	79 ha dont 24 ha PT
Cultures	81	71
Chargement	1,25	1,1
Concentré kg/EMP	171	166
% d'autonomie en concentré	34 %	97 %
Productivité numérique	127 %	127 %
Nombre agneaux vendu lourds	588	552
Date vente	Mars/avril et juillet/oct.	Mars/avril et juillet/oct.
Surface aire paillée	800 m <sup>2</sup>	875 m <sup>2</sup>

En bio : la surface fourragère comporte 9 ha de luzerne et 9 ha de prairies temporaires, implanté pour les intérêts agronomiques et la source de protéines pour le troupeau.

Compte-tenu du niveau d'intensification initial, le chargement baisse de 12 % avec l'augmentation de la SFP (+ 10 ha).

Les résultats zootechniques sont maintenus. Le nombre d'agneaux lourds commercialisé est légèrement inférieur car les agneaux biberons sont sortis du circuit bio très tôt.

### 3. HYPOTHESES POUR LE CHIFFRAGE ECONOMIQUE, AVEC UNE BASE DE PRIX 2017

L'écart de prix entre l'agneau bio et le conventionnel est compris entre + 0,75 €/kg de carcasse pour les agneaux d'herbe et + 1,60 €/kg de carcasse pour les agneaux de bergerie.

#### Prix bio 2017

Agneau herbe	6,95 €/kg carc.
Agneau bergerie	7,60 €/kg carc.
Agneaux biberons 8 jours (hors bio)	15 €/animal
Coût de la certification Bio de 2 ateliers	800 €
Triticale/Pois (prix vente +stockage)	346 €/t de prix de cession de l'atelier cultures + 60 €/t pour un achat à un voisin
Orge (prix vente + stockage)	318 €/t prix de cession de l'atelier cultures + 20 €/t pour un achat à un voisin

#### Prix de vente des cultures et coût d'implantation 2017

Nature	Prix (€/tonne)	Semences (€/ha)
Blé meunier	420	100
OH et blé fourrager, triticale	310	90
Orge de brasserie	370	90
Maïs grain	320	277
Colza alimentaire	800	4
Avoine Floconnerie	330	90
Pois Fourragers	380	188
Pois protéagineux	430	188
Féverole	390	188
Tournesol	640	160
PT : Dactyle/luzerne à 50 %	-	250
PT : Luzerne	-	250



### 4. RESULTATS ECONOMIQUES DES CONVERSIONS

La hausse des charges opérationnelles ovines est due au prix des concentrés bio nettement plus élevés qu'en conventionnel. Avec le maintien d'une production d'agneau de bergerie, la conversion bio sur des systèmes ovins herbagers donne des résultats économiques (disponible pour les prélèvements privés et l'autofinancement) plus faibles que le conventionnel (- 3 600 €), malgré un EBE supérieur de 2 800 €. Sur le système Polycultures ovins les résultats économiques du système bio sont supérieurs au conventionnel (+ 1 400 € de disponible, avec un EBE supérieur de + 6 000 €).

#### a) Estimation du prix de l'agneau bio pour obtenir les mêmes résultats économiques qu'en conventionnel :

Sur la base de l'exploitation herbagère et avec la prise en compte de l'investissement dans le bâtiment, il faut un différentiel de prix entre l'agneau conventionnel et l'agneau bio pour obtenir les mêmes résultats économiques de 1 €/kg de carcasse pour les agneaux d'herbe et de 1,85 €/kg de carcasse pour les agneaux de bergerie. Soit un **agneau herbe à 7,20 €/kg carc. en 2017 et un bergerie à 7,85 €/kg carc.**

Sur le système de polycultures élevage ovine, l'augmentation de la marge brute cultures (+ 193 €/ha) compense la baisse de la marge brute ovine par hectare (- 83 €/ha). La marge brute ovine à la brebis est stable (84 €). Au final, les résultats économiques s'améliorent pour ce système avec la conversion bio, grâce aux prix élevés des cultures de vente.

## b) Estimation du prix de l'agneau de bergerie pour obtenir les mêmes résultats économiques qu'un système herbe :

Sur la base de l'exploitation herbagère et avec la prise en compte de l'investissement dans le bâtiment, le différentiel de prix des agneaux de bergerie (351 agneaux à 18,5 kg carcasse) permettant d'obtenir les mêmes résultats qu'un système tout herbe est de 2,05 €/kg carcasse entre l'agneau d'herbe et de bergerie bio. Soit un **agneau de bergerie bio à 9,00 €/kg carc. en 2017 pour un herbager à 6,95 €/kg carc.**

Pour inciter les producteurs à conserver une partie de leur production d'agneaux en Bergerie ou à développer cette production, il faut un différentiel de prix entre les 2 types d'agneau de 2 €/kg de carcasse au minimum compte tenu des prix élevés de la céréale bio en 2017.

Les résultats économiques sont calculés avec un système en croisière et sans les aides au maintien.

Résultats économiques 2017 en K€	Herbager Ovin			Polyculteur Ovin	
	Conventionnel	Bio		Conventionnel	Bio
Type d'agneaux Herbe/Bergerie	65 % Herbe/ 35 % Bergerie	65 % Herbe/ 35 % Bergerie	100 % herbe	40 % Herbe / 60 % Bergerie	40 % Herbe / 60 % Bergerie
Produit total	212,1 €	231,3 €	228,4 €	200,6 €	201,1 €
Dont produit ovins	153,2 €	169,8 €	166,8 €	84,3 €	96,0 €
Dont produit cultures	17,2 €	19,9 €	19,9€	84,8 €	73,6 €
Aides totales	41,7 €	41,7 €	41,7 €	31,5 €	31,5 €
Charges opérationnelles totales	66,0 €	80,4 €	71,0 €	66,50 €	58,3 €
Dont cultures	6,6 €	2,4 €	2,4 €	28,5 €	9,9 €
Dont SFP	5,9 €	3,3 €	3,3 €	5,1 €	4,7 €
Dont animaux	53,4 €	74,6 €	65,3 €	32,9 €	43,7 €
Dont Concentrés	35,0 €	54,9 €	44,7 €	23,2 €	33,3 €
Conc. en % prod. ovins	23 %	32 %	27 %	28 %	35 %
Charges de structure	70,4 €	72,3 €	73,7 €	62,6 €	65,3 €
Excédent Brut d'Exploitation	75,8 €	78,6 €	83,6 €	71,5 €	77,5 €
Annuités	27,6 €	34,1 €	31,9 €	26,1 €	30,7 €
Disponible	<b>48,2 €</b>	<b>44,6 €</b>	<b>51,8 €</b>	<b>45,5 €</b>	<b>46,9 €</b>
MB ovine/brebis (en €)	103 €	95 €	101 €	84 €	84 €
MB ovine / ha SFP (en €)	687 €	636 €	679 €	672 €	589 €
MB cultures/ha (en €)	531 €	945 €	945 €	694 €	887 €

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr  
 Décembre 2018 - ISSN : 2416-9617 - Référence Idele : 00 19 602 003 - Réalisation : Valérie Lochon  
 Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Jean-Pierre SAULET-MOES - chambre d'agriculture **Alsace** - 03 88 19 17 33 - 06 83 32 20 22 - jp.saulet@alsace.chambagri.fr

Laurent KELLER - chambre d'agriculture **Meurthe et Moselle** - 03 83 93 34 79 - 06 82 69 83 41 - laurent.keller@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Pascal CARILLET - chambre d'agriculture **Meuse** - 03 29 83 30 01 - 06 75 75 30 12 - pascal.carillet@meuse.chambagri.fr

Christelle VAILLANT et Tania KORNER - chambre d'agriculture **Moselle** - 03 87 66 12 46 - 06 80 61 85 80 - christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr - tania.korner@moselle.chambagri.fr

Dominique CANDAU - chambre d'agriculture **Vosges** - 03 29 29 23 17 - 06 87 78 92 33 - dominique.candau@vosges.chambagri.fr

Aline ROULEAU - chambre d'agriculture **Ardennes** - 03 24 33 71 27 - aline.rouleau@ardennes.chambagri.fr

Alain DEMOULIN - chambre d'agriculture **Marne** - 03 26 64 08 13 - 06 72 07 53 08 - alain.demoulin@marne.chambagri.fr

Marine ROSSELLE - chambre d'agriculture **Haute-Marne** - 03 25 87 79 45 - 06 70 42 36 36 - mrosselle@haute-marne.chambagri.fr

Gilles SAGET - Institut de l'Élevage - 03 83 93 39 17 - gillet.saget@idele.fr

### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.